

Guide à l'usage des parents : Si votre enfant est un contact étroit d'une personne atteinte de COVID-19

le 6 octobre 2021



Si une personne dans un centre de garde d'enfants ou une école est testée positive à la COVID-19, les parents en seront informés.

- Les enfants qui sont des contacts étroits doivent rester à la maison et s'auto-isoler pendant 10 jours à compter de la date de leur dernière exposition à la personne dont le test est positif. Le bureau de santé publique vous indiquera quand les contacts étroits peuvent mettre fin à l'auto-isolément.
- Les enfants qui sont entièrement vaccinés* ou qui ont récemment eu une infection à la COVID-19**, et ne présentent aucun symptôme de COVID-19, ne doivent pas s'auto-isoler, sauf si le bureau de santé publique le demande.



Surveillez tous les jours les symptômes de la COVID-19 chez votre enfant :

Les enfants qui sont entièrement vaccinés* ou qui ont eu une infection récente à la COVID-19** au cours des 90 derniers jours doivent également surveiller quotidiennement l'apparition de symptômes.

La liste complète des symptômes comprend :



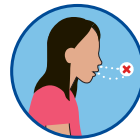
Fièvre > 37,8 °C et/ou frissons



Toux



Difficulté à respirer



Diminution ou perte du goût ou de l'odorat



Nausées, vomissements, diarrhées



Fatigué, muscles ou articulations douloureux



Maux de gorge



Nez qui coule ou bouché



Douleur abdominale



Maux de tête



Œil rose



Diminution ou manque d'appétit



Si votre enfant développe des symptômes :

Faites-vous tester en effectuant un test PCR :

- Faites en sorte que votre enfant se fasse tester par un test PCR. Utilisez un kit de test PCR à emporter à l'école ou au centre de garde d'enfants, ou prenez rendez-vous dans un centre d'évaluation.
- N'utilisez pas de test antigénique rapide. Votre enfant a besoin d'un test PCR.
- Même si votre enfant est entièrement vacciné* ou a eu une infection récente à la COVID-19**, il doit rester à la maison, s'auto-isoler immédiatement et prendre rendez-vous pour un test.



Les membres du ménage doivent s'auto-isoler :

- Tous les membres de votre foyer devront s'auto-isoler jusqu'à ce que le test de votre enfant soit négatif, à moins que les membres du foyer ne soient entièrement vaccinés* ou n'aient eu une infection récente à la COVID-19** au cours des 90 derniers jours.

Prévenez votre école ou appelez le bureau de santé publique au : 416-338-7600.



Pendant que votre enfant s'auto-isole, tous les membres de votre ménage devraient :

- Porter un masque dans les espaces publics pour protéger les autres.
- Éviter les lieux bondés.
- Limiter les contacts avec les personnes ayant des problèmes de santé ou les personnes âgées.
- Garder une distance de deux mètres avec les autres.



*Entièrement vacciné signifie 14 jours ou plus après avoir reçu une deuxième dose d'une série de vaccins contre la COVID-19 ou selon la définition du ministère de la Santé de l'Ontario.

**Infection récente à la COVID-19 signifie que la personne a été testée positive à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qu'elle a été autorisée par le bureau de santé publique.